



# Rapport RSE 2025





Ce rapport RSE constitue l'état des lieux d'Advanced France Component en matière de Responsabilité Sociétale des entreprises. Il couvre l'ensemble du site d'AFC, ses activités, celles de ses sous-traitants.

Ce Rapport fait office d'état des lieux de l'avancée d'AFC dans sa démarche. Il présente nos engagements en matière de responsabilité sociétale, les actions que nous avons mises en œuvre, les projets en cours et nos indicateurs de suivi. Chaque année, les objectifs sont contrôlés et révisés, et le rapport est mis à jour en conséquence.

Depuis novembre 2025, AFC est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette adhésion traduit l'engagement d'AFC à aligner ses activités et sa stratégie sur les dix principes du Pacte Mondial relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. En rejoignant cette initiative internationale de référence, AFC affirme sa volonté de progresser de manière continue en matière de responsabilité sociétale, de structurer sa démarche RSE et de contribuer, à son échelle, aux objectifs de développement durable.

AFC est une entreprise de commercialisation d'équipements informatiques. Ce rapport couvre l'ensemble de ses activités.

**Le rapport se divise en 4 thèmes principaux :**

- A. Responsabilité sociale d'AFC vis-à-vis de son personnel
- B. Responsabilité environnementale d'AFC vis-à-vis de l'environnement
- C. Responsabilité sociétale d'AFC dans son action quotidienne
- D. Responsabilité d'AFC vis-à-vis de ses achats

Edition Novembre 2025

## Table des matières

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A. Responsabilité sociale d'AFC vis-à-vis de son personnel .....</b>           | <b>4</b>  |
| 1. Santé et sécurité .....                                                        | 4         |
| 2. Conditions de travail .....                                                    | 5         |
| 3. Gestion des emplois et compétences .....                                       | 6         |
| 4. Insertion .....                                                                | 7         |
| <b>B. Responsabilité environnementale d'AFC vis-à-vis de l'environnement.....</b> | <b>8</b>  |
| 1. Gouvernance environnementale.....                                              | 8         |
| 2. Traitement des déchets .....                                                   | 9         |
| 3. Emissions de Gaz à Effet de Serre.....                                         | 10        |
| 4. Eau .....                                                                      | 11        |
| 5. Energie.....                                                                   | 12        |
| 7. Matériaux et emballage.....                                                    | 12        |
| 9. Veille et conformité réglementaire .....                                       | 14        |
| <b>C. Responsabilité d'AFC vis-à-vis de ses parties prenantes.....</b>            | <b>14</b> |
| 1. Démarche d'achat responsable .....                                             | 14        |
| 2. Eco-socio-conception des biens et services.....                                | 16        |
| 3. Loyauté dans les affaires d'achat .....                                        | 16        |
| 4. Éthique .....                                                                  | 17        |
| 5. Relations avec les parties prenantes .....                                     | 17        |
| 6. Ancrage territorial .....                                                      | 18        |
| <b>Indicateurs.....</b>                                                           | <b>19</b> |
| Indicateurs sociaux .....                                                         | 19        |
| Indicateurs environnementaux .....                                                | 20        |
| Indicateurs achats.....                                                           | 20        |

## **A. Responsabilité sociale d'AFC vis-à-vis de son personnel**

### **1. Santé et sécurité**

AFC s'engage à offrir à ses salariés des postes sûrs et sains pour l'ensemble de ses collaborateurs. Nous répondons évidemment aux obligations réglementaires, mais nous cherchons systématiquement à prévenir les situations à risque pour protéger nos employés.

#### **Médecine du travail :**

AFC répond à ses obligations en matière de santé de son personnel par envoi de convocation auprès de la médecine du travail pour chaque embauche de nouveau salarié et par renouvellement périodique pour les salariés déjà en poste.

AFC tient compte des commentaires transmis par la médecine du travail et recense les fiches individuelles d'aptitude médicale.

Documents annexes : fiche d'aptitude du travail et convocation en ligne pour renouvellement périodique (convocation\_enligne\_medecine\_dutravail.pdf).

#### **Mutuelle entreprise :**

AFC a mis en place depuis quelques années déjà une couverture santé complémentaire (mutuelle santé) généralisée à l'ensemble de son personnel. Le choix de la mutuelle santé a été validé par les représentants du personnel (tous collègues) et par les représentants du comité de pilotage du RSE.

AFC renouvelle chaque année un contrat d'assurance collective Santé auprès de sa société d'assurance AXA pour l'ensemble de ses salariés.

Document annexe : Renouvellement du contrat d'assurance collective santé

#### **Protection du personnel lié à la pandémie et télétravail :**

Dans un souci de protection du personnel face aux risques liés à cette pandémie, AFC a généralisé le télétravail à tout le personnel d'AFC. AFC a équipé d'ordinateurs portables supplémentaires et a organisé les jours de télétravail et de présentiel afin de réduire aux mieux les déplacements des employés et limiter la présence de salariés dans les bureaux partagés.

Depuis, nous avons conservé la possibilité de bénéficier de télétravail pour nos employés. Cela permet de mieux organiser vie professionnelle et vie personnelle, notamment en conciliant la garde d'enfant ou les rendez-vous médicaux par exemple.

Document annexe : Calendrier Télétravail

### **Sécurité du personnel :**

Conformément à la loi, AFC fait vérifier chaque année par une entreprise agréée (SICLI) les extincteurs disposés dans l'ensemble de l'établissement. Les panneaux d'évacuation du bâtiment sont contrôlés et vérifiés pour que les informations nécessaires soient immédiatement visibles et lisibles (schémas, symboles, caractères, emplacements).

Nous avons également réalisé notre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Pour assurer la sécurité du personnel, 2 interphones sont placés aux entrées de l'établissement afin d'éviter tout type d'intrusion.

Les membres du service logistique d'AFC sont équipés de gants et chaussures de protection.

Nous disposons également d'un plan d'évacuation de notre bâtiment affiché sur les murs permettant à nos collaborateurs de connaître les points de regroupement en cas d'incendie ou d'évacuation d'urgence. Se trouve également affiché une sensibilisation sur les risques au travail.

Documents annexes : Facture SICLI et photos des plans d'évacuation.

Objectifs 2026 liés à la sécurité des employés :

- Sensibiliser aux accidents du travail dans l'entrepôt logistique
- Conserver un nombre d'accidents du travail de 0

### **2. Conditions de travail**

AFC s'engage à proposer à ses employés les conditions de travail les plus équilibrées et viables.

Le personnel est couvert à 100% par la convention collective du commerce de Gros (n° convention collective : 3044) et est représenté par des Représentants du personnel conformément à l'article L2312-1 du code du travail.

L'effectif d'AFC comprenant 23 salariés, 2 collègues les représentent :

- Collège employé
- Collège cadre

Il peut arriver que certains employés réalisent des heures supplémentaires. Ces heures doivent être déclarées afin qu'AFC puisse les suivre et les rémunérer.

Nos salariés bénéficient également de congé maternité et paternité tel que le prévoit la loi.

**Dialogue social :**

Étant donné la taille d'AFC (inférieures à 50 salariés), AFC n'est pas tenu d'avoir un ou des syndicats au sein de l'entreprise.

Cependant, et conformément à la législation du droit du travail, AFC procède à l'élection de représentants du personnel composé de 2 collèges : collège cadre et collège employé avec chacun un représentant et un suppléant.

Les 2 parties, représentants du personnel et direction, s'accordent, négocient et communiquent ensemble afin de mener des actions communes liées à la RSE.

Document annexe : Note de direction sur les mesures COVID chez AFC

Les membres du comité RSE établissent un plan de propositions et suivent la bonne mise en pratique des résolutions ou leurs évolutions. Ces propositions sont habituellement présentées chaque fin de trimestre.

Objectifs 2026 liés aux conditions de travail :

- Améliorer en continu les conditions de travail, en tenant compte des spécificités de chaque poste
- Lancer une enquête collaborateur

**3. Gestion des emplois et compétences**

AFC souhaite accompagner ses collaborateurs et s'engage à valoriser leurs compétences pour les accompagner dans leur développement professionnel. Nous favorisons la mobilité interne et les montées en compétences pour permettre à chaque collaborateur d'explorer son plein potentiel.

L'ensemble du personnel d'AFC est constitué d'emplois CDI. AFC recrute très rarement en CDD et ne fait jamais appel à l'intérim ou salariés déportés.

**Bilan des compétences :**

AFC établit chaque année un bilan de compétences auprès de ses salariés afin de juger au cours d'un entretien individuel, des résultats obtenus selon les objectifs fixés et des améliorations constatées.

Ce bilan établit individuellement permet de reconnaître les compétences de chaque membre du personnel dans sa fonction et accorder éventuellement des augmentations de salaire ou le versement de primes de fin d'année ou de reconnaissance en cours d'année.

Ce bilan favorise également la promotion de salariés à des fonctions de responsabilité et de cadre. Il prend également en compte, selon les besoins de l'entreprise, les désirs de changement de poste.

Durant ces 4 dernières années, 3 personnes ont pu également évoluer dans leur fonction ou service.

Assistante Commerciale devenue Commerciale Grands Comptes.

Acheteuse devenue Chargée Marketing au service b2b.

Employé au service logistique devenu Responsable logistique.

## **Formations :**

AFC encourage ses salariés à suivre des formations professionnelles valorisantes aussi bien à titre personnel qu'à titre de réponse aux besoins de l'entreprise.

Ces formations peuvent être délivrées en interne par le biais d'autres salariés d'AFC en vue d'un perfectionnement de l'accomplissement des tâches. Cette interaction entre salariés vise également à renforcer les liens entre eux et favoriser le partage des expériences. Ces formations sont également délivrées par des organismes externes dont l'employé monte un dossier en vue de son obtention.

Dans tous les cas, les entretiens d'évaluation individuels annuels permettent à nos employés de révéler leurs souhaits et besoins de formation.

En 2025, Caroline MALCHERE, notre responsable des achats a pu suivre une formation d'un jour sur les achats responsables qui lui a permis d'intégrer l'ensemble de la démarche à suivre pour améliorer la responsabilité sociétale de l'entreprise via ses achats.

Document annexe : certificat de formation Caroline MALCHERE diplôme de formation niveaux 1 et 2 sur la technologie Prestashop

Objectif 2026 sur la thématique de la gestion de carrière :

- Accompagner le développement des compétences et l'évolution professionnelle des collaborateurs
- 100% des employés bénéficient d'un entretien annuel

## **4. Insertion**

AFC est formellement opposé à toute forme de harcèlement et de discrimination. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre afin de limiter les manquements et sommes disposés à prendre des mesures nécessaires contre les potentielles situations de harcèlement et discrimination.

AFC a pour objectif de contribuer favorablement à l'insertion professionnelle de jeunes entrant sur le marché du travail et participer ainsi à leur épanouissement social. Chaque année, AFC recrute au moins un jeune adulte en sortie d'école ou ayant peu d'expérience et l'accompagne au mieux dans l'accomplissement de son métier, et ainsi pérennise son emploi.

Aucune distinction n'est faite quant au recrutement et chaque poste, selon les besoins de l'entreprise, est accessible (commerce, technique, administratif). L'appartenance ethnique ou religieuse, l'âge du candidat, n'entrent en aucun cas dans les critères de sélection et d'emploi. AFC ne tient aucun registre faisant apparaître ces critères, un tel registre serait contraire à la philosophie et la culture d'entreprise d'AFC. AFC compte un personnel constitué de tranches d'âges diverses qui permet une cohésion par transmission du savoir et des rapports socio-professionnels. Nos équipes ont une forte diversité d'âge puisqu'on évolue de 20 à 62 ans.

Enfin, certains de nos employés, dont notre DRH, ont suivi un MOOC Diversité, inclusion et équité afin de mieux prendre en compte ces enjeux au quotidien dans les comportements de nos collaborateurs.

Il n'existe aucune forme de discrimination liée à l'âge dans le recrutement ou l'évolution des membres du personnel d'AFC. Tout le monde a sa place au sein de l'entreprise au regard des fonctions et objectifs fixés par leur métier.

La jeunesse d'un candidat ne saurait également être considérée comme un critère de recrutement et de politique salariale d'AFC. Pour exemple, les 2 derniers salariés embauchés par AFC ont respectivement 20 et 51 ans.

Objectif 2026 sur la thématique de l'insertion :

- Continuer à être conforme aux règles de l'URSAF sur le recrutement de personnel handicapé
- Envoyer une proposition de matériel adapté aux employés

### **Handicap :**

AFC compte parmi ses salariés un employé en situation de handicap et répond à l'ensemble de ses obligations sociales en matière d'insertion professionnelle : nature de l'emploi en adéquation avec le handicap, poste de travail modifié et horaires aménagés

Document annexe : DOETH URSSAF 2025

## **B. Responsabilité environnementale d'AFC vis-à-vis de l'environnement**

### **1. Gouvernance environnementale**

Un comité de pilotage RSE a été mis en place en 2014. Ce comité se réunit chaque trimestre et présente des actions à conduire en vue de quantifier et minimiser l'impact environnemental des activités d'AFC.

Un SME interne a été créé pour mesurer les effets des actions entreprises.

L'environnement ne constitue pas l'unique tâche du comité de pilotage. Le volet social est pris en compte et les thèmes du bien-être et de l'égalité homme femme sont récurrents.

Chaque rapport du Comité de pilotage est soumis à la direction pour validation et mise en application.

Le SME mis en place par le comité de pilotage, aidé par la Direction Générale, a pu mettre en place diverses mesures afin de réduire l'impact environnemental de ses déchets et rejets, et des émissions CO2 liées à son activité.

AFC s'engage à promouvoir au maximum les produits les plus vertueux de ses fournisseurs.

Voici les objectifs environnementaux d'AFC pour 2026 :

GES :

- Mettre en oeuvre le plan d'action du Bilan Carbone



- Baisser de 13,5% des émissions de GES en 2026

Déchets :

- Obtenir un suivi des déchets en poids
- Politique dématérialisation sur 1 nouveau service

Promotion de services environnementaux :

- Intégrer à nos processus commerciaux les propositions de produits verts lors du renouvellement d'obsolescence
- % de commandes de produits verts suite à l'obsolescence d'un produit supérieur à 0,05%

Documents annexes : Rapports du Comité de pilotage

## **2. Traitement des déchets**

### **Gestion et traitement des déchets au quotidien**

AFC s'engage à limiter la production de déchets et à traiter correctement les déchets irréductibles.

AFC vise une réduction des déchets de bureau et de production et s'engage à mettre en place des mesures de diminution de la consommation de matière.

Le comité de pilotage RSE d'AFC incite au quotidien les salariés au respect de l'environnement par sensibilisation de l'impact personnel tels que la non-impression systématiques des mails, l'usage de mugs personnels pour éviter les gobelets, l'extinction des lumières dans les espaces inoccupés, utilisation de papier et enveloppes recyclées...

En Novembre 2025, notre service achats a lancé sa démarche dématérialisation qui permet de réduire les impressions. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de notre démarche de réduction d'usage du papier, notamment via la dématérialisation fiscale de nos factures. Cette réduction sera suivie lors de copils trimestriels achats responsables pour acter et mesurer l'impact des directives mises en place pour y parvenir. Une affiche disposée dans notre entrepôt permet de sensibiliser à nos collaborateurs au tri des déchets.

### **Gestion et traitement des déchets petits et moyens volumes**

Divers boxes de récupération en carton pour les produits de papier, de consommables ou DEEE de petits matériels électroniques, sont disposés à chaque étage de l'établissement et sont récupérés par l'organisme Les Joyeux recycleurs et Recygo.

Les Joyeux recycleurs est un éco-organisme solidaire pour les emplois de salariés en fin de parcours d'insertion professionnelle, ce qui a motivé AFC dans son choix de partenaire.

Recygo est une entreprise filiale de La Poste et de Suez spécialisée dans le recyclage.

Documents annexes : Joyeux recycleurs, contrat, bilan de performance et attestations Recygo

### Gestion et traitement des déchets à gros volumes

AFC est en contrat d'adhésion avec l'éco-organisme Ecologic, seul éco-organisme agréé pour les déchets IT des entreprises (organisme agréé par l'état).

Documents annexes : Attestation de contrat et Contrat d'adhésion Ecologic, facture et attestation Recygo

| Type de déchets                    | Prestataire           |
|------------------------------------|-----------------------|
| Papier & carton, DEE, consommables | Recygo                |
| IT                                 | Ecologic              |
| Papier & carton, DEE, consommables | Les joyeux recycleurs |



### 3. Emissions de Gaz à Effet de Serre

AFC s'engage à lutter activement contre le dérèglement climatique et à apporter une participation active dans les objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Nous avons un contrat de leasing concernant une voiture électrique bénéficiant à l'un de nos commerciaux, afin de limiter les émissions de GES liées au transport.

AFC est directement et indirectement à l'origine d'émissions de CO2 au travers ses activités et ses prestataires transporteurs en charge de la livraison des marchandises sortant de l'entrepôt d'AFC à destination de ses clients.

Une politique de réduction des émissions de CO2 est menée depuis de nombreuses années en choisissant ses prestataires sur plusieurs critères dont l'impact environnemental (volonté de réduction d'émission de gaz à effet de serre, nature de flotte de véhicules aux normes Euro5 et Euro 6, tailles appropriées des véhicules selon les tournées). L'un de nos véhicules d'entreprise est une BMW hybride.

Afin de poursuivre cet objectif, AFC propose systématiquement à ses clients un calendrier hebdomadaire des cadences de livraison par site, et les regroupent par zones géographiques pour réduire les émissions carbone liées au transport des marchandises.

Le nombre de rotation a ainsi baissé sur une année de 17.56 % pour un périmètre constant de nombre de marchandises livrées.

Les sociétés de transport sélectionnées :

- **GEODIS** : est certifié ISO 14001 et a obtenu une médaille d'argent lors de sa dernière évaluation Ecovadis en 2024, avec une note de 71/100.
- **CHRONOPOST** : ISO 14001 et 78/100 sur Ecovadis, signataire depuis 2008, de la Charte Objectif CO2 (mise en place par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) qui propose aux transporteurs routiers de marchandises des engagements volontaires pour la réduction des émissions de CO2. L'entreprise dispose d'une flotte de véhicules propres, d'optimisation des trajets, développement de réseaux de proximité, écoconduite...

Documents annexes : Rapport d'activité et de durabilité 2024 de Geodis, rapport RSE de Chronopost

## Mesure des GES

AFC a signé le 20/11/2023 un contrat d'engagement avec la société Greenly afin de mesurer son empreinte carbone et établir un plan d'action vers plus de sobriété et de décarbonation. En 2022, les émissions de Gaz à Effet de Serre d'AFC s'élevaient à 11 000 tonnes CO2e. Nous avons établi en plan d'action qui nous permettrait une réduction de 27% des gaz à effet de serre à 2025.

Greenly utilise la méthodologie et la base de données de l'Ademe pour remettre le bilan GES aux entreprises. Greenly est certifié Ademe, Ecovadis, B corporation, CDP et Greenhouse Gas Protocol.

Documents annexes : Bilan Carbone 2022 et lettre d'engagement et contrat sur 3 ans

## 4. Eau

Le comité de pilotage RSE, a déjà mené quelques actions concernant la réduction de la consommation d'eau :

- Installation de double chasse d'eau
- Installation de mousseurs aux robinets
- Sensibilisation du personnel au respect de la consommation d'eau et à l'anti-gaspillage

Les installations ont été réalisées et ont contribué à une baisse notable de la consommation d'eau de l'ordre de 34% en 2018 et reste sensiblement stable jusqu'à aujourd'hui (relevés des notes RSE N4-RSE2018, N4-RSE2019, N4-RSE2020).

De plus, nos collaborateurs sont sensibilisés via des affiches installées dans nos locaux sur les bonnes pratiques sur la consommation d'eau.

## **5. Energie**

Sur proposition du comité de pilotage du RSE d'AFC et après acceptation de la Direction Générale, notes N3-RSE2014 et N5-RSE2015, une chaudière à condensation a été installée. Les premiers relevés annuels ont constaté une baisse de consommation énergétique de l'ordre de 40 % (30 % liés au changement de mode de consommation et 10% liés au changement climatique).

Le SME dévoile que ces relevés sont globalement stables jusqu'à aujourd'hui.

Poursuivant sa campagne de réduction de consommation énergétique, des travaux de rénovation de son siège social parisien ont été engagés tels que la rénovation complète de la toiture afin de pallier certaines "passoires" thermiques et diverses fuites. Le SME interne a intégré ces mesures de consommation d'énergie.

## **6. Digital**

Le mail ayant un impact environnemental (19g de CO<sub>2</sub>), AFC privilégie les campagnes e-mailing ciblées aux envois en masse à l'aveugle qui sont source de consommation énergétique.

Dernière campagne Logitech : 750 envois

Pour les activités marketing et commerciales b2b, Voici maintenant plus de 20 ans qu'AFC a mis fin aux catalogues papier par la digitalisation de son offre produit, mais sans avoir recours à un catalogue général sur portail internet qui engloutirait trop de ressources technologiques en serveurs et clouds gourmands en énergie.

AFC a toujours proposé à ses clients, une offre de catalogues électroniques personnalisés de taille modeste pour une meilleure gestion produits et des dépenses et consommation d'énergie liées aux serveurs internet, et visant à mutualiser les stocks pour minimiser l'impact environnemental des surfaces uniquement dédiées au stockage.

Un client = un site = peu d'utilisateurs habilités = trafic peu gourmand en consommation d'énergie

Un site comprend entre 100 à 350 produits et représente peu d'espace de stockage numérique.

## **7. Matériaux et emballage**

AFC est engagé depuis plus de 10 ans dans une démarche éco-responsable en modifiant certaines pratiques et certains usages aussi bien en interne qu'à l'externe.



### **Evolution des pratiques et usages :**

AFC a évolué ses usages en supprimant tout type de matériaux non recyclables par des matériaux respectueux de l'environnement (suppression des matières plastiques et polystyrènes pour l'emballage des produits).

Pour exemple :

- AFC incite le personnel à limiter les impressions de documents et invite vivement à la dématérialisation de devis et factures par voie digitale.
- AFC encourage le personnel à supprimer les mails inutiles (suppression de 30 mails correspondent à l'économie de consommation d'une ampoule de 60 W durant 24 H – source cleanfox).
- AFC a investi dans 3 compacteurs à papier Kraft PadPak 100% recyclable pour caller et protéger les produits dans les cartons d'emballage.
- AFC utilise également des matières d'origine végétale biodégradables, compostables et renouvelables pour caller et protéger les produits.
- AFC a multiplié les formats d'emballage afin de respecter au plus près du format des produits emballés et éviter ainsi le surpoids et le "sur-volume" des colis, et réduire ainsi l'empreinte carbone du poste livraison.
- AFC a procédé à une sélection de fournisseurs d'emballage avec pour critère (outre les coûts) leur implication et leur politique éco-responsable. Le choix s'est porté sur la société RAJA.

Document annexe : photographie compacteur

RAJA, notre partenaire, fournit à AFC l'intégralité de ses produits d'emballage. RAJA définit également le choix des produits vendus à AFC selon les critères de sélection suivant :

- Eco-conception des produits
- Produits issus de ressources renouvelables
- Réduction de déchets, de matières premières ou d'énergie
- Collecte sélective et valorisation des déchets

Les produits éco-conçus sont certifiés par un écolabel soit Ecolabel EU, soit NF environnement, soit Blauer Engel.



Les produits biosourcés sont fabriqués à partir de matières issues de ressources naturelles renouvelables (papier, carton, bois, amidon de maïs et autres matières végétales). RAJA est membre de FSC® France (Forest Stewardship Council) et partenaire de PEFC France. Ces produits réduisent la production de déchets ou économisent des matières premières ou de l'énergie.

Document annexe : [RAJA-GREEN-5R-infographie.pdf](#)

## **8. Fin de vie**

Notre cellule NEWLIFE vise à reprendre le matériel informatique en fin de vie afin de le revaloriser. Cette cellule est spécialisée dans le déstockage de matériel neuf, la reprise et l'audit de parcs informatiques, téléphoniques et multimédia, ainsi que dans le recyclage des équipements en fin de vie. NEWLIFE réalise également des audits et tests, de flotte informatique.

Document annexe : présentation Newlife

## **9. Veille et conformité réglementaire**

AFC s'assure et contrôle le respect des directives de sécurité du personnel en vigueur au regard de la législation et de ses responsabilités sociétales.

## **C. Responsabilité d'AFC vis-à-vis de ses parties prenantes**

### **1. Démarche d'achat responsable**

#### **Gouvernance**

De par son activité de revente de matériel informatique, les achats d'AFC sont très significatifs dans son impact. Advanced France Composants s'engage donc à promouvoir auprès de ses fournisseurs des pratiques sociales et environnementales les plus justes afin de garantir un respect total des droits humains et des enjeux environnementaux.

En 2025, AFC a grandement renforcé sa démarche d'achats responsable, notamment via la formation d'un jour sur Achats Responsables qu'a suivi Caroline MALCHERE, responsable achats, auprès du cabinet Altopi. Elle y a appris comment mettre en place une démarche d'achats durable et efficace.

Nous avons prévu pour 2026 de mettre en place un COPIL Achat composé de l'équipe achat soit :

- Maurice ATTIAS : directeur achats
- Caroline MALCHERE : responsable achats
- Laurence FOULET : assistante achats

A cette équipe viendront se rajouter des collaborateurs d'AFC pertinents selon l'ordre du jour du COPIL Achat. Ce COPIL se réunira trimestriellement pour traiter de l'avancée des objectifs et des actions initiées. Le premier COPIL Achat aura lieu en Janvier 2026. Le directeur commercial y sera convié afin de valider les objectifs de l'année décidés.

Nous avons également en 2025 rédigé un code de conduite fournisseur que nous avons partagé et fait signé à nos principaux fournisseurs afin de leur permettre de prendre en compte les enjeux que nous estimons importants à traiter.

AFC a rédigé et mis en place à l'attention de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices d'AFC, un Code de Conduite Ethique des Affaires. Ce document est consultable sur simple demande auprès du comité de pilotage RSE d'AFC.

### **Démarche d'achats responsables**

Le choix des partenaires fournisseurs révèle des pratiques et conduites d'affaires en conformité avec une politique RSE durable et progressiste. En 2025, nous avons formalisé notre charte fournisseur en ce sens.

De 2023 à 2025, AFC a envoyé des formulaires d'évaluation à ses fournisseurs. AFC demande régulièrement les rapports RSE et certifications de ses principaux fournisseurs. AFC vérifie également tous les 3 mois que ses prestataires sont à jour de leurs cotisations sociales.

AFC n'inclut pas obligatoirement des clauses RSE dans les appels d'offres et d'achats, mais souhaite le faire à moyen-terme.

Documents annexes : Charte fournisseur, évaluations fournisseurs, certificat achats responsables

AFC s'engage à promouvoir les gammes vertes des constructeurs desquels l'entreprise vend les équipements, et plus particulièrement lors des obsolescences, qui permettent à nos clients de questionner leur choix de matériel.

AFC désire également réduire les trajets entre les grossistes et les clients. Pour cela, il est nécessaire d'optimiser les livraisons.

Enfin, AFC pense qu'il est nécessaire de lever au maximum l'opacité des relations fournisseurs, pour obtenir un meilleur visuel sur leurs pratiques sociales internes. Une moindre opacité permettrait une meilleure garantie du respect des droits humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

### **Objectifs d'achats responsables 2026 :**

- Prendre contact avec les constructeurs pour connaître leur gamme verte
- Etre capable de proposer un produit gamme verte lors de 100% des obsolescences
- Prendre contact avec les marques chez qui nous achetons le plus sur Amazon pour lever l'opacité du marché gris
- Engager 1 nouveau canal fabricant direct

- Réaliser une cartographie client : analyse des besoins du client et de la provenance de ses équipements
- Réaliser 5 « livraisons directes » (du grossiste au client directement)
- Réaliser une cartographie fabricant (pour savoir combien les parts d'achats représentent chaque constructeurs)

## 2. Eco-socio-conception des biens et services

AFC est un distributeur de biens informatiques. L'éco-socio-conception de ces biens ne relève pas de sa compétence mais des fabricants et constructeurs ou assembleurs de ces biens. Cependant AFC veille à proposer systématiquement à ses clients des biens labellisés Energy Star ou RoHS III.



AFC a également mis en place une politique de vente de produits informatiques recyclés afin de limiter les déchets DEEE, réduire l'émission carbone des produits en prolongeant leur usage et en leur donnant une seconde vie. Cette politique commerciale est incitative auprès des commerciaux d'AFC en vue de proposer et présenter aux clients cette offre de produits recyclés.

Les smartphones et les ordinateurs portables constituent la majorité des produits recyclés distribués par notre fournisseur Itancia.

Document annexe : Certificat Itancia Again, programme itanciaagain

Pour parfaire le recyclage ou la valorisation de ces biens (soit pour ses clients, soit à usage interne), AFC est en partenariat avec Ecologic pour le recyclage (voir question B.2 page 7) et Devitech pour la revalorisation du matériel.

## 3. Loyauté dans les affaires d'achat

AFC est engagé dans une démarche commerciale transparente. Les commandes issues de devis réalisés par AFC reprennent intégralement les éléments du devis sans distorsion ou variation de prix suivant les délais de validité inscrites.

Si rectification ou modification de prix, ces dernières font l'objet d'un devis avec une référence d'évolution et d'un nouveau délai contractuel de validité, et est transmis au client AVANT émission ou enregistrement d'une nouvelle commande.

Les propositions commerciales émises par AFC, concernant la distribution de produits IT, fait toujours apparaître la référence, le descriptif court, le prix et la quantité prévue du produit, total général.

Les propositions commerciales émises par AFC, concernant une prestation de service, fait toujours apparaître : intitulé de la prestation, durée de la prestation, nombre d'intervenant, prix forfaitaire ou journalier, total général.

Documents annexes : devis prestations déploiements DOMITYS. Commande en relation avec le devis.

AFC participe également régulièrement à des appels d'offres pour de nouvelles affaires commerciales ou pour le renouvellement de contrats avec ses clients existants (publics ou privés). Ces mises en concurrence respectent les règles fixées par les cahiers des charges dans lesquels sont mentionnées les clauses d'interdiction de corruption, d'entente illégale et de pressions diverses vis-à-vis du client ou de la concurrence (chantage, intimidation, coercition, prévarication).

Ces interdictions sont relayées par la direction générale d'AFC dans une note interne rappelant les bonnes pratiques commerciales d'AFC, et de sa transparence d'ordre général vis-à-vis de ses clients.

Ce document consultable sur simple demande : Code de Conduite Ethique des Affaires

#### **4. Éthique**

AFC s'engage à veiller à ce que ses activités ne soient aucunement influencée par tout acte de fraude ou de corruption. Nous nous engageons également à protéger les différentes données que nous pouvons traiter.

Objectifs 2026 sur la corruption :

- Sensibilisation des équipes à la thématique de la corruption
- 0 incident de corruption

Objectif 2026 sur la gestion responsable de l'information :

- Sensibilisation par mail sur la sécurité informatique
- 0 fuite de donnée

Nous sommes accompagnés par différents prestataires externes pour sécuriser nos données et pour adopter les bons réflexes au travail.

2 de nos collaborateurs ont suivi un MOOC anti-corruption. Ces derniers pourront ainsi permettre de sensibiliser le reste des employés à cette thématique.

#### **5. Relations avec les parties prenantes**

Pour s'approvisionner et exécuter son métier de distributeur de matériel IT, le service Achat d'AFC utilise 3 canaux d'achat :



- Canal achat grossiste : entente cordiale entre AFC et le grossiste, (TD Synnex, Ingram Micro et Itancia)
- Canal fabricant direct : rôle de subrogation aux conditions émises par le client, clauses contractuelles et avenants (Dell)
- Canal achat internet : faible part des achats

### **Entreprise et pouvoirs publics :**

Au travers d'appels d'offres publics, AFC s'engage au respect des réponses apportées aux volets couvrant le RSE.

La nature des produits responsables ou non relève de la liste des produits fournis par les pouvoirs publics lors des appels d'offres. AFC ne peut se soustraire aux exigences de ces listes produits et de leur impact gouvernemental sous peine d'élimination directe à ces compétitions. En revanche, lorsque la liste est "ouverte" et prévoit une alternative possible, AFC propose la plupart du temps, des produits incluant des nouvelles technologies ou de normes dont l'impact environnemental est moindre (ces nouveaux produits tenant compte des nouvelles normes Energy Star et RoHS II).

### **Entreprise et clients :**

Les clients d'AFC sont des Grands Comptes et des ETI.

Au titre de la RSE, les relations sont de l'ordre de la bonne pratique des affaires commerciales et de leur loyauté (voir chapitre suivant 15).

Néanmoins, si AFC doit répondre aux demandes de produits définies par ses clients et intervient peu sur le respect de l'environnement des produits, sauf ceux Energy Star, ou intégrant pour la fabrication des produits recyclés dits "pet" tels que les sacoches et sacs vendus par Logitech, Port Design ou encore Case Logic. AFC intervient surtout dans la pratique d'un volet majeur de son métier : la logistique et sa démarche en matière d'emballage produit pour les livraisons.

Ainsi, AFC propose systématiquement à ses clients de réduire considérablement l'impact environnemental des produits par une gestion raisonnée des livraisons.

AFC, agit ainsi, de manière directe et indirecte, sur l'impact et le respect environnemental des produits distribués.

## **6. Ancrage territorial**

### **Scolarité et génération future**

Consciente du rôle social et sociétal que revêt chaque entreprise, AFC accueille régulièrement des élèves de 3<sup>ème</sup> pour un stage de découverte d'entreprise d'une semaine. Ces élèves sont suivis par un tuteur référent déclaré auprès des autorités de l'Education Nationale.

Soucieux d’y apporter un caractère utile, ces élèves régis par convention, exécutent leur stage dans chaque service de l’entreprise selon le rythme journalier suivant (et conformément à la législation du travail). Pas de stage photocopie mais une véritable découverte du monde de l’entreprise, de ses divers services et de leurs interactions.

Document annexe : Copie Séquence d’observation en milieu professionnel – Convention élève de 3ème

AFC accueille également des stagiaires professionnels liés à leurs études. Ces stages peuvent varier d’une période d’un mois pour les stagiaires de BAC Pro, et de 1 mois, 1 ou 2 ans pour les élèves de BTS, selon leurs spécialités.

Selon l’activité et les besoins d’AFC, des apprentis en alternance intègrent également le personnel d’AFC pour une durée de 2 ou 3 ans (de BTS en alternance à Master Pro en alternance).

### Aide aux organismes d’intérêt général et association sportive :

Par le biais de dons numéraires déclarés, AFC aide divers organismes d’intérêt général et une association sportive.

Documents annexes : Documents CERFA

## Indicateurs

Voici les indicateurs d’AFC sur les 3 dernières années, en attendant la mise à jour des données 2025 pour 2026.

### Indicateurs sociaux

| Conditions de travail                                                  | 2024 | 2023 | 2022 |
|------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Nbr de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit | 0    | 0    | 0    |
| % de salariés bénéficiant d’une complémentaire santé                   | 100% | 100% | 100% |
| % de salariés ayant choisi la complémentaire santé de l’entreprise     | 80%  | 80%  | 80%  |

| Santé et sécurité des employés                                      | 2024 | 2023 | 2022 |
|---------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Nombre de journées d’absence                                        | 9    | 114  | 29   |
| Dont absences pour accident du travail ou maladies professionnelles | 0    | 0    | 0    |
| Nombre d’accidents du travail                                       | 0    | 0    | 0    |

| Gestion de carrière et formation                 | 2024 | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------------------|------|------|------|
| Montant en € consacré à la formation continue    | 0    | 0    | 0    |
| % de l’effectif formé à la sécurité dans l’année | 0    | 0    | 0    |

|                                                                                                                       |     |     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|
| % de l'effectif ayant reçu une formation sur la diversité, la discrimination ou le harcèlement sur l'année considérée | 0   | 0   | 0   |
| % de collaborateurs ayant réalisé un entretien annuel d'évaluation                                                    | 20% | 19% | 19% |

|                                                                  |             |             |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Diversité et inclusion                                           | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>2022</b> |
| % de femmes employées par rapport à l'ensemble de l'organisation | 29%         | 32%         | 26%         |
| % de travailleurs en situation de handicap                       | 2,7%        | 2,85%       | 3,22%       |

### Indicateurs environnementaux

|                                                                      |                                                                                      |             |             |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Environnement                                                        | <b>2024</b>                                                                          | <b>2023</b> | <b>2022</b> |
| Consommation totale d'énergie (kWh)                                  | 66102                                                                                | 45835       | 47275       |
| Consommation d'eau (L)                                               | 146875                                                                               | 185489      | 150579      |
| Consommation d'électricité (kWh)                                     | 58847                                                                                | 82680       | 124417      |
| Poids total des déchets (t)                                          | <i>Information non connue, car ramassage des déchets par le service de la ville.</i> |             |             |
| Poids des déchets revalorisés                                        |                                                                                      |             |             |
| Emission de GES des livraisons                                       | 169 tCO2e                                                                            | 172 tCO2e   | 205 tCO2e   |
| % de commandes de produits verts suite à l'obsolescence d'un produit | 0.05%                                                                                | 0.03%       | 0           |
| Nombre de rotation fournisseur                                       | 5                                                                                    | 5           | 3           |

### Indicateurs achats

|                                                       |             |             |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Achats                                                | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>2022</b> |
| % d'acheteurs formés aux achats responsables          | 33%         | 0%          | 0%          |
| Nombre d'échanges et rencontre avec les constructeurs | 9           | 9           | 8           |
| Nombre de prise de contact fournisseur via Amazon     | 1           | 0           | 0           |

|                                                       |             |             |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Achats                                                | <b>2025</b> | <b>2024</b> | <b>2023</b> |
| % d'acheteurs formés aux achats responsables          | 33%         | 0%          | 0%          |
| Nombre d'échanges et rencontre avec les constructeurs | 9           | 9           | 9           |
| Nombre de prise de contact fournisseur via Amazon     | 1           | 1           | 0           |

Notre politique achats ayant grandement évolué en 2025, nous avons choisi d'anticiper le remplissage des données en 2025 avec les chiffres disponibles.